## Pourquoi les économistes s'écharpent sur la loi El Khomri

Le même usage de la méthodologie mathématique sur des objets sociaux complexes comme l'emploi peut conduire à des conclusions opposées

## PAR NICOLAS HOUY ET FRANÇOIS LE GRAND

ans deux tribunes publiées récemment dans Le Monde, deux groupes d'économistes donnent des prédictions diamétralement opposées sur les conséquences anticipées d'une mise en œuvre du projet de loi El Khomri. Pour les uns, le projet de loi, en réduisant le coût de rupture des CDI pour les entreprises, permettra à celles-ci de plus facilement embaucher. Pour les autres, la source du chômage actuel est macroéconomique et s'explique par la volonté trop précoce de vouloir réduire les déficits budgétaires. Ainsi, le projet de loi El Khomri sera au mieux sans effet.

Il est assez fréquent que les économistes ne soient pas en accord sur un sujet. Mais le cas précis est particulier pour au moins deux raisons. La première est la notoriété et la reconnaissance professionnelle des signataires – entre beaucoup d'autres sommités universitaires, d'un côté Jean Tirole, Prix Nobel d'économie en 2014, de l'autre, Thomas Piketty, auteur du récent Capital au XXI<sup>e</sup> siècle (Seuil, 2013).

La seconde raison est la composition assez similaire des deux groupes. On est habitué à voir «orthodoxes» et «hétérodoxes» s'opposer, mais il est plus rare que les chercheurs utilisant les mêmes méthodes quantitatives aient des positions aussi polarisées dans le débat public. Comment cela est-il possible? Dans ces conditions, comment faire confiance aux économistes et comment lire leurs prédictions?

Pour expliquer la raison pour laquelle deux groupes d'économistes de la même école de pensée sont autant en désaccord, il est opportun

EXPLIQUER TOUTES
LES HYPOTHÈSES SOUTENANT
UN RÉSULTAT PEUT ÊTRE TRÈS
TECHNIQUE, LONG ET DONC PEU
ADAPTÉ À L'ÉCRITURE DANS
LA PRESSE GRAND PUBLIC

d'éclaircir l'origine de leurs prédictions et d'expliquer comment leurs conclusions respectives peuvent paraître aussi contradictoires.

En sciences économiques, face à l'objet très complexe que sont la société et les relations entre ses membres, la méthodologie la plus largement et légitimement acceptée procède en deux étapes. La première est d'isoler les différentes dimensions pertinentes pour le problème à étudier. La seconde est d'étudier chacune de ces dimensions grâce à des modèles mathématiques censés représenter les différentes interactions en jeu. Cette méthodologie reposant sur une modélisation mathématique convient bien aux recherches sur les questions sociales parce qu'elle offre un langage universel et non ambigu, qui est adapté à la complexité des problèmes considérés. En revanche, elle admet au moins deux sources de subjectivité.

## **AGRÉGATION**

La première est que la modélisation mathématique des phénomènes sociaux nécessite de nombreuses hypothèses de simplification qui, au moins a priori, sont en grande partie arbitraires. Par exemple, dans le cas précis du projet de loi El Khomri, la réaction des entreprises aux mesures sur l'emploi dépendra grandement de leur anticipation. Modéliser celles-ci avant la mise en place de la loi impose de faire une hypothèse non soutenue par des faits. Théoriquement, il ne s'agit pas de s'affranchir de ce genre d'hypothèses – sans elles, la complexité des problèmes à traiter serait encore trop grande – mais de reconnaître leur importance.

La seconde source de subjectivité concerne l'agrégation des différentes dimensions possibles pour un problème donné. Comme la méthodologie utilisée en sciences économiques impose, pour des raisons de simplification et de compréhension, de réduire un problème à une ou deux dimensions, pour penser un problème complexe, il faut agréger des effets partiels.

Cette agrégation impose d'attribuer une importance relative à chaque effet quand la situation globale est recomposée. Par exemple, dans le cas de la loi El Khomri, il s'agit de hiérarchiser des effets macroéconomiques liés à une croissance faible et des effets microéconomiques liés à la fluidité du marché de l'emploi. Ces deux raisons expliquent pourquoi deux groupes de chercheurs en économie du plus haut niveau peuvent arriver à des conclusions opposées sur un même sujet.

En plus des deux sources de subjectivité précédemment évoquées, une troisième couche de subjectivité apparaît quand les chercheurs en sciences sociales tentent de juger des conséquences d'une politique économique. Cette couche est celle des choix politiques.

Dans le cas précis du projet de loi El Khomri, il est probable que certaines catégories de personnes - chômeurs, jeunes travailleurs non qualifiés, peut-être - soient avantagées alors que d'autres - travailleurs dont les postes ne dépendent que des coûts relativement élevés à les licencier, peut-être – en paieraient le coût. Se pose alors la question des populations à favoriser et de celles à pénaliser. Dans cette direction, l'économie est une science normative. Si anticiper et expliquer les conséquences des choix – en fonction des hypothèses retenues - peut être de son ressort, ces choix normatifs devraient être exposés avec la plus grande clarté pour ne pas fausser le processus démocratique.

Dans ces conditions, se pose la question de l'intervention des économistes dans le débat public. Expliquer toutes les hypothèses soutenant un résultat peut être très technique, long et donc peu adapté à l'écriture dans la presse grand public. Ne pas le faire implique de mettre en avant son prestige universitaire comme justification de ses résultats et ne permet pas au lecteur de se faire une opinion sur le raisonnement global de son auteur. Ne pas intervenir signifie laisser le débat public se dérouler sans toute l'information disponible... C'est le choix cornélien qui se présente aux chercheurs en sciences économiques et leur éthique personnelle peut être mise à rude épreuve. Dans tous les cas, il est important que le lecteur citoyen ait conscience de la nature et de l'origine de ce qu'il lit.



Nicolas Houy est chargé de recherche CNRS au Groupe d'analyse et de théorie économique (université Lumière-Lyon-II). François Le Grand est professeur de finance à l'EM Lyon.